

Top Duo
Jeu Concours
Gagnez votre maison 2017

Mentions légales :

Jeu-concours « *Votre maison remboursée à hauteur de 100 000€* » avec obligation d'achat, valable dans votre agence participante pour la signature d'un contrat de construction de maison individuelle entre le 02/01/2017 et le 22/12/2017. Organisé sous forme de loterie promotionnelle, il est ouvert à toute personne majeure ayant conclu un contrat de construction avec la marque Top Duo durant la période du jeu, limité à une participation par contrat de construction. Le règlement du jeu-concours est déposé chez Maître DI FAZIO, huissier de Justice associés à Mornant 69440, 13 Rue Guillaumond. Il peut être consulté sur le site www.huissier-lyon-mornant.fr, ainsi que dans votre agence participante et sur le site Internet top-duo.fr. Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, sur simple demande auprès d'AST Groupe. AST Groupe s'engage à rembourser le timbre au tarif lent en vigueur, afférent à la demande de communication du règlement. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (art. 34 de la loi française « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978) sur simple demande écrite au siège de la société AST Groupe. Top Duo est une marque d'AST Groupe, SA au capital social de 4 593 599,28 €, 78 rue Élisée Reclus à Décines-Charpieu 69150. RCS Lyon 392 549 820. Illustrations non contractuelles. Crédit Photos : AST Groupe, Shutterstock. ©AST Groupe 2016.